

Date : 19 décembre 2023

Heure : 19 h 30

Lieu : Teams

Procès-verbal

Présences :

Christine Fiocco	Administratrice (District 1)
Louise Ouellet	Administratrice (District 2)
Édith Tremblay	Administratrice (District 3)
Marie-Ève Cloutier	Administratrice (District 4)
Marie-Hélène Lebel	Administratrice (District 5)
Yvanho Rioux	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
Éric Chouinard	Administrateur (Ressources financières, matérielles)
Yolande Pelletier	Administratrice (Communautaire, sportif, culturel)
Cynthia Belzile	Administratrice (Personnel de soutien)
Claudine Beaulieu	Administratrice (Personnel de direction d'établissement)
Sonia Julien	Administratrice (Personnel d'encadrement)
Richard Gagnon	Administrateur (Personnel professionnel)
Claudine Saint-Pierre	Administratrice (Personnel enseignant)
Julie Thibault	Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
Nancy Couture	Directrice générale
Vincent Pelletier	Directeur général adjoint (Secrétaire général)

Absence motivée : Jean-Philippe Bélanger Administrateur (18 à 35 ans)

1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance se déroule à distance via plate-forme TEAMS et débute à 19 h 30. Tous les membres sont présents à l'exception de monsieur Jean-Philippe Bélanger qui a motivé son absence. La directrice générale, madame Nancy Couture, assiste à la rencontre depuis l'école Saint-Cyprien.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Christine Fiocco et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 033 – 2023-12-19

3. Approbation et suivi du procès-verbal de la dernière séance

La présidente survole le procès-verbal de la séance du 27 novembre dernier. La directrice générale donne le suivi de certains points et après discussions, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yvanho Rioux et résolu :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 27 novembre 2023, puisque les administrateurs en ont reçu copie au moins six (6) heures avant la tenue de la présente séance du conseil d'administration;

QUE le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 034 – 2023-12-19

4. Période de questions du public

Aucun public n'est présent.

5. Présentation du Rapport annuel 2022-2023

Madame Nancy Couture mentionne que le Rapport annuel 2022-2023 est prêt pour envoi au ministère, mais sa présentation se fera lors de la rencontre du conseil d'administration du 20 février 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Breault et résolu :

D'ADOPTER le Rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 035 – 2023-12-19

6. Information des comités et recommandations

6.1. Comité de gouvernance et éthique

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.2. Comité de vérification

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.3. Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.4. Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

7. Points d'informations générales et orientations stratégiques

7.1. Suivi des négociations et moyens de pression

Madame Nancy Couture nous précise que des grèves légales se sont vécues du 8 au 14 décembre dans le respect des encadrements. Par ailleurs, très peu d'informations au niveau de l'état des négociations sont véhiculées à l'exception de la couverture médiatique. Les administrateurs échangent sur le sujet.

8. Dossiers à être adoptés

8.1. Actes d'établissement 2024-2025

Au bénéfice des administrateurs, la directrice générale explique à quoi réfèrent les Actes d'établissement et l'obligation pour le Centre de services scolaire de les adopter annuellement en vue de la prochaine année scolaire.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), qui stipule que l'école est établie par le centre de services scolaire;

ATTENDU que les Actes d'établissement 2024-2025 ont fait l'objet des consultations de rigueur;

CONSIDÉRANT les prévisions qui réfèrent à la clientèle pour la prochaine année scolaire connues à ce jour;

IL EST PROPOSÉ par madame Yolande Pelletier **et RÉSOLU** :

D'ADOPTER les Actes d'établissement 2024-2025 comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 036 – 2023-12-19

8.2. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027

Au bénéfice des administrateurs, la directrice générale explique à quoi réfère le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et l'obligation pour le Centre de services scolaire d'en adopter annuellement une nouvelle version.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), qui stipule que le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU que le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 a fait l'objet des consultations de rigueur;

CONSIDÉRANT les prévisions qui réfèrent à la clientèle pour les prochaines années scolaires connues à ce jour;

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Beaulieu **et RÉSOLU** :

D'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 037 – 2023-12-19

8.3. Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2024-2025

Au bénéfice des administrateurs, la directrice générale explique à quoi réfère la Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les

écoles et l'obligation pour le Centre de services scolaire d'en adopter annuellement une nouvelle version.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), qui stipule que le centre de services scolaire établit les critères d'inscription et les règles de répartition des élèves dans les écoles;

ATTENDU qu'en vertu du quatrième alinéa de l'article 239 de la Loi, les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves;

ATTENDU que la Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2024-2025 a fait l'objet des consultations de rigueur;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Hélène Lebel **et RÉSOLU** :

D'ADOPTER la Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2024-2025 comme présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 038 – 2023-12-19

8.4. Politique n° 8 – Frais de déplacement et de séjour

Nancy Couture rappelle que le projet d'amendement de la politique n° 8 – *Frais de déplacement et de séjour* a fait l'objet de la consultation d'usage, que celle-ci est prête pour adoption et qu'elle entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que les amendements à la politique n° 8 - *Frais de déplacement et de séjour* ont fait l'objet de la consultation d'usage auprès des divers représentants de l'ensemble du personnel et du comité de parents;

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Saint-Pierre **et RÉSOLU** :

QUE ces amendements entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble du personnel du Centre de services scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 039 – 2023-12-19

9. Rapports des directions de service

Aucun élément à présenter sous cette rubrique.

10. Affaires diverses

Aucun élément à présenter sous cette rubrique.

11. Bons coups

11.1. Apprentissage en milieu de travail

Madame Claudine Beaulieu souligne le partenariat réalisé avec le Groupe Lebel pour la diplomation de huit employés au DEP en opération d'équipements de production. Par l'entremise de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), ces travailleurs ont pu mettre à profit les compétences acquises au fil des années par l'obtention d'un DEP. Une conférence de presse s'est tenue il y a quelques semaines à laquelle le Président du Groupe Lebel, monsieur Frédérick Lebel a assisté en compagnie notamment du directeur de la formation professionnelle, monsieur Luc Soucy. Bravo pour cette belle initiative!

11.2. Jouer, c'est du sérieux!

Madame Julie Thibault nous partage un article rédigé par monsieur Jean-Baptiste Oddou, conseiller pédagogique, dans la revue École branchée qui met l'emphase sur l'apprentissage par le jeu. Par ses idées novatrices, monsieur Oddou développe différents outils ludiques pour aider les élèves dans leurs parcours scolaires. Il a notamment réalisé le jeu BDvasion où l'élève dans un temps de jeu devient véritablement un agent secret qui doit résoudre une énigme en mobilisant différentes stratégies. Bravo pour cette initiative!

11.3. Projet pilote d'aide à la classe

Madame Nancy Couture nous invite à prendre connaissance d'un reportage de Radio-Canada au sujet de la mise sur pied dans certaines écoles primaires des Basques, d'un projet pilote d'aide à la classe. Cette initiative de madame Jaimie Plourde, directrice d'établissement, permet à l'enseignante en classe de recevoir de l'aide pour les tâches non pédagogiques et ainsi se consacrer aux apprentissages des élèves. Madame Couture salue la collaboration de mesdames Denise Thériault et Annie Nadeau respectivement enseignante et aide à la classe pour la participation à ce projet pilote qui se veut un succès sur toute la ligne. Bravo pour cette initiative!

11.4. Plate-forme d'évaluation en ligne

Madame Claudine Beaulieu nous partage le contenu d'un article des affaires éducatives de la FCSSQ qui souligne la qualité de la plate-forme d'évaluation en ligne élaborée par le CFP du Fleuve-et-des-Lacs. Madame Beaulieu nous précise que plusieurs CSS veulent utiliser notre plate-forme sur laquelle nous

travaillons depuis 2018, qui permet en mode synchrone d'évaluer des élèves sans que ces derniers n'aient à se déplacer. Tourné vers l'avenir, le CFP nous permet de rayonner sur la scène provinciale. Bravo pour cette initiative!

12. Huis clos

Aucun huis clos ne s'est tenu.

13. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Édith Tremblay, présidente

Vincent Pelletier, secrétaire général